



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 7 juillet 2022
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 7 juillet 2022, à 18 h 30, au Chalet, Impasse du Tennis à Marmagne, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 1^{er} juillet 2022 et affichée le 1^{er} juillet 2022. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN

Excusés : Yann GALUT, Richard BOUDET, Bernadette GOIN-DEMAY, Daniel GRAVELET

Absents : Patrick BARNIER, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

Administration :

Mme Patricia GODET
M. Pierre-Alexandre COUF
M. David VIGOUROUX
M. Romain ALLAIN
M. Pascal QUENEZ
M. Christophe MATHO
M. Nicolas VARIN
Mme Annick GRELAT

Directrice Générale Adjointe,
Directeur Général Adjoint,
Directeur Général Adjoint,
Directeur Général Adjoint,
Directeur de l'Urbanisme
Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
Responsable du Service Communication,
Responsable du Service des Assemblées

M. Stéphane GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 50.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 9 juin 2022

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Politique de la Ville – décision de subvention à Val de Berry - OPH du Cher pour la construction de 4 logements locatifs sociaux individuels sis Boulevard Jean Mermoz à Bourges dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder à Val de Berry - OPH du Cher une subvention de 28 000 € sur les fonds propres de Bourges Plus pour la réalisation des 4 logements PLAI, sis Boulevard Jean Mermoz à Bourges, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- d'approuver la convention de financement relative à cette subvention ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention de financement ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 55.

Fait à Bourges, le **22 AOUT 2022**

Le Secrétaire

Stéphane GARCIA



La Présidente,

Irène FELIX

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.